

François, le 27 mai 2016

FORMALITES DE REINSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE 2016

- ✓ Jeudi 23 juin 2016 : Terminales générales et S.T.M.G. ;
- ✓ Vendredi 24 juin 2016 : Premières générales et 1^{ères} S.T.M.G. ;
- ✓ Lundi 27 juin 2016 : 1^{ères} Baccalauréat Professionnel ; Terminale BTS EB/EEC
- ✓ Mardi 28 juin 2016 : Terminales CAP et Terminales Baccalauréat Professionnel

Le bureau des inscriptions est ouvert de 8 h à 12 h 30.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

➤ Pour tous les élèves :

- ⇒ la carte magnétique (en cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte doit être achetée à l'Intendance au prix de 10 €. Aucune réinscription ne sera acceptée sans carte)
- ⇒ 4 photos **d'identité récentes** sur fond clair, tenue et coiffure correctes, au format réglementaire (non scannérisées), avec au verso : nom, prénom et classe de l'élève ;
- ⇒ l'attestation d'assurance ;
- ⇒ **copie de la page de vaccination du carnet de santé** ;
- ⇒ 6 € (facultatifs) pour l'adhésion à la Maison des Lycéens ;
- ⇒ 6 € pour l'adhésion à l'UNSS.
- ⇒ **50 €**, correspondant à l'avance versée qui permettra de créditer une quinzaine de repas pour le mois de **SEPTEMBRE 2016**, ***pour les élèves demi-pensionnaires***, à régler en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée du FRANCOIS.

TOUT ELEVE N'AYANT PAS CONFIRME SA REINSCRIPTION SERA CONSIDERE COMME DEMISSIONNAIRE.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE

La présence de l'élève est obligatoire. Prière vous munir d'un stylo bille.

BOURSES (S'ADRESSER UNIQUEMENT AU SECRETARIAT)

Les élèves **ayant perdu le bénéfice de leur bourse au cours des années précédentes**, (transfert ou vérification des ressources non faits) sont informés qu'ils doivent remplir une demande de « **Rétablissement de bourse** » pour la prochaine année scolaire.

Les élèves **boursiers redoublants** doivent constituer un dossier de « **Vérifications des ressources de leurs parents** ».

➤ Date limite du dépôt des dossiers au Secrétariat du Proviseur : **vendredi 1^{er} juillet 2016 et pour les retardataires, dans le courant du mois de septembre 2016.**

INTERNAT

La demande d'admission à l'internat pour les élèves de Pôle, se fera au moment de l'inscription de l'élève intéressé. Pour cela, la présence d'un parent est obligatoire.

L'admission définitive à l'internat (ou la non-admission) sera communiquée par écrit aux intéressés.

La participation forfaitaire annuelle des familles est de 1 350,00 €. Cette somme peut être versée en 3 fois : 600,00 € au 1^{er} trimestre, 450,00 € au 2^{ème} trimestre et 300,00 € au 3^{ème} trimestre. Ce tarif est soumis à modification pour 2017 (Conseil d'Administration du 1^{er} trimestre 2016).

DEMI-PENSION

L'inscription à la demi-pension se fera au moment de l'inscription de l'élève intéressé. La carte magnétique, propriété du Lycée, est valable pour la durée du cycle de formation, même en cas de changement de classe et de régime. En cas de perte ou de détérioration, la carte vous sera facturée 10 €.

Une avance de 50,00 € sera versée lors de la réinscription. Cette avance permettra de créditer une quinzaine de repas **pour le mois de SEPTEMBRE 2016.**

A compter du 1er octobre 2016, les élèves devront, conformément au calendrier remis lors de leur réinscription, se rapprocher des services d'Intendance afin de recharger leur carte. **Les paiements sont effectués d'avance en espèces ou par chèque** à l'ordre de « l'Agent Comptable du Lycée du FRANCOIS ». Les chèques sont déposés dans l'urne située à l'accueil du Bâtiment Administratif du Lycée, avec indication au dos du chèque (sans enveloppe) : **du NOM, du PRENOM, de la CLASSE de l'élève et du numéro de la carte magnétique.**

Le prix d'un repas est de 3.60 €.

Nous rappelons aux parents et aux élèves que le paiement de la cantine se fait impérativement lors des campagnes de paiement afin d'éviter que le crédit du compte des repas ne soit négatif entre deux périodes de paiement.

L'accès à la chaîne de service se fait, après réservation des repas, sur présentation de la carte au distributeur de plateaux situé en début de chaîne.

Attention ! L'accès est refusé, si la carte est insuffisamment approvisionnée, si le repas est non réservé ou si la carte n'est pas présentée ou est détériorée.

AVIS AUX ELEVES

Seuls les élèves internes et demi-pensionnaires seront autorisés à rester dans l'enceinte du Lycée durant la pause méridienne (pause de midi).

Les élèves externes devront quitter impérativement l'établissement à la fin de leur dernier cours de la matinée. Pour ceux qui ont cours l'après-midi, l'accès au Lycée ne leur sera autorisé que dix minutes avant la reprise de leur cours.

Le Proviseur

Patrick GAST